

préféré vous voir maintenir plus d'une base dans le pays, mais puisque des sondages économiques ont révélé que cela entraînera une perte pour votre société, alors cette perte sera imputée au gouvernement du Canada, en d'autres termes, au peuple canadien en général».

Cela rejoindrait la politique que le Canada suit depuis longtemps dans bien des domaines. Le gouvernement a versé des subventions afin d'aider au développement des chemins de fer, des chantiers navals et de maintes autres entreprises. Air Canada elle-même est une société de la Couronne, exploitée par le gouvernement et appartenant aux Canadiens. Elle est à leur service. Ce n'est pas une entreprise privée en quête d'aumônes. Elle se trouve donc dans une position spéciale. Néanmoins, au fil des générations, le gouvernement a rendu possible les progrès de l'industrie à l'avantage de l'expansion nationale.

Le gouvernement est intervenu énergiquement, par exemple, dans le secteur de l'expansion et de la construction des voies ferrées. En vue de l'avenir, il devrait reviser sa position quant à Air Canada, à ses bases de revision et d'entretien. Le gouvernement devrait décider dans l'intérêt national de conserver la base de Winnipeg.

La base en question est établie là depuis longtemps. De ce fait, elle a constitué un puissant effectif de main-d'œuvre hautement spécialisée. Il y a en outre l'aspect social, dont le gouvernement devrait tenir compte. Ce n'était pas le rôle de la Commission, chargée uniquement de l'étude des aspects économiques, mais lorsqu'un aspect social entre en jeu, il appartient au gouvernement de jouer, comme il le fait souvent, un rôle d'importance.

Pour ce qui est de l'aspect social, il s'agirait de déraciner de Winnipeg un personnel hautement spécialisé d'environ 1,000 membres et leurs familles et de les transplanter de l'Ouest canadien à Montréal. Le fait est grave. La mobilité de la population n'est pas chose nouvelle, mais lorsqu'il s'agit d'un déracinement d'envergure comme celui-là, le gouvernement doit, à mon avis y songer à deux fois.

Soyons sincères; du point de vue économique, Air Canada ne saurait maintenir deux bases de réparation tandis qu'en ce qui concerne le gouvernement, la seconde base, située à Winnipeg, devrait être maintenue. On a signalé à diverses reprises aux commissions, et sûrement à la Commission Thompson, qu'en cas de danger, de guerre internationale ou de désordre grave, d'accident ou de cataclysme, une base risquait d'être mise

[L'hon. M. Churchill.]

hors de service. Je cite à ce sujet un passage de la page 119 du rapport:

Plusieurs mémoires ont présenté la thèse selon laquelle AC devrait avoir au moins deux bases de revision au cas où l'une serait mise hors de service par suite de guerre, d'insurrection, de cataclysme, d'explosion ou autre désastre. L'un de ces aléas pourrait frapper Winnipeg ou Dorval, mais évidemment les conséquences seraient plus graves s'il frappe une base et qu'il n'en existe aucune autre disponible.

Le coût d'installation en double exemplaire serait une prime d'assurance annuelle d'importance, ce que les autres compagnies aériennes ne semblent pas prêtes à assumer.

AC a déclaré qu'en cas de catastrophes à Dorval, on pourrait avoir recours, pour les pièces et les cellules aériennes, à la base C.P.A. à Vancouver (AC revise maintenant les moteurs des réacteurs DC-8 de C.P.C.) AC a mis également au dossier une correspondance et des mémoires indiquant l'existence d'un groupement nord-américain des services et des installations techniques assurant le dépannage en cas de paralysie des installations de revision d'une compagnie aérienne. Il existe aux États-Unis au moins sept postes aménagés pour la revision des DC-8, et probablement celle des DC-9 en temps utile.

AC est membre officieux ou associé de ce groupement. Il semble à la Commission que des rapports étroits et une participation au développement du groupement seraient profitables à AC. La Commission n'a aucune conclusion à ajouter à ce commentaire.

● (4.30 p.m.)

A mon avis, monsieur le président, en dépit du fait qu'il existe sur le continent nord-américain d'autres endroits où l'on pourrait trouver de l'aide dans l'éventualité d'un désastre à la base d'entretien de Dorval, nous ne pouvons pas nous y fier. Cela équivaldrait en effet, à compter sur les États-Unis pour nous assister en période de crise. Nous aurions tort de compter alors sur les bases américaines qui, elles-mêmes, subiraient le même désastre si ce continent était l'objet d'une attaque télé-guidée. Pays fier de ses richesses et de ses réalisations, j'estime que le Canada doit compter sur lui-même. A mon avis, à titre de mesure de défense sur un plan purement national s'il le faut, la base de réparation et d'entretien de Winnipeg devrait être maintenue. Si cette mesure entraîne des frais supplémentaires, comme tout porte à le croire, il serait équitable de les imputer au ministère de la Défense nationale et au ministère de la Production de défense.

Nous maintenons des chantiers navals sur la côte du Pacifique et sur celle de l'Atlantique.

L'hon. M. Drury: Pour des raisons économiques.

L'hon. M. Churchill: Pas uniquement pour des raisons économiques, car il est moins onéreux de construire des navires sur la côte est que sur la côte ouest. J'en parle en connaissance de cause, ayant assisté à plusieurs